

POUR ADHÉRER

Tout établissement autorisé et ayant une réelle activité dans l'hôtellerie-restauration peut soumettre sa candidature pour devenir membre du GPRH.

L'établissement doit désigner la personne qui sera en charge de le représenter au sein de notre association, obtenir deux parrains parmi les membres actuels et postuler au moyen de notre formulaire d'adhésion.

Ce formulaire peut être obtenu par l'intermédiaire de :

- a) Notre site internet www.gprh.ch
 - Rubrique « devenir membre »
 - Téléchargement du formulaire au format PDF
- b) Notre secrétariat auprès de la FER Genève
- c) Notre adresse électronique info@gprh.ch

NOUS CONTACTER


SITE INTERNET
www.gprh.ch


E-MAIL
info@gprh.ch


COURRIER
GPRH
Groupement professionnel
des restaurateurs et hôteliers
Rue de Saint-Jean 98
CP 5278
1211 Genève 11


TÉLÉPHONE
+41(0)22 715 32 07

GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES RESTAURATEURS ET HÔTELIERS



GROUPEMENT PROFESSIONNEL
DES RESTAURATEURS ET HÔTELIERS

Rue de Saint-Jean 98
CP 5278 • 1211 Genève 11



BUTS DU GPRH

- Promouvoir et défendre, collectivement ou individuellement, les intérêts de la profession et les activités de ses membres
- Favoriser de bonnes relations entre ses membres et développer un esprit de solidarité
- Établir des règles d'éthique et les faire respecter
- Organiser et développer la formation des métiers de cafetier, restaurateur et hôtelier et assurer la formation continue
- Représenter les membres auprès des autorités, des sociétés professionnelles et de la presse

NOTRE IMAGE

Être membre du GPRH, c'est s'engager à :

- Respecter les lois
- Respecter nos collaborateurs
- Participer aux actions collectives de défense de notre profession
- Respecter les standards de qualité les plus élevés

UN GROUPEMENT POUR UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS GRÂCE À NOS PARTENAIRES

FER Genève (Fédération des Entreprises Romandes Genève)

- Lobbying politique et visibilité
- Participation politique et économique dans toutes les instances cantonales
- Soutien logistique pour les démarches administratives

INSTITUTIONS POLITIQUES (Canton et Ville de Genève)

- Révision de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH)
- Loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA)
- Loi sur les spectacles et divertissements (LSD)
- Loi sur le domaine public (LDTu)

FOOD & BEVERAGE

- Fournisseurs sélectionnés
- Partenariat avec un brasseur
- Achats et distribution avantageux
- Conditions spéciales

CONCARDIS - INNOCARD

- Gestion des cartes de débit et crédit
- Taux de commissions avantageux

ASSURANCES

- Conseils et gestion portefeuille assurance
- Taux avantageux

UN GROUPEMENT POUR LA DÉFENSE DE NOS ÉTABLISSEMENTS

CONCURRENCE LOYALE

- Exiger que les lois administratives, fiscales et sociales qui encadrent notre secteur économique soient appliquées équitablement à tous les acteurs de notre profession afin de rétablir une saine concurrence avec les mêmes règles pour tous ;
- Défendre les établissements en place face aux établissements subventionnés.

DÉFENSE DES ÉTABLISSEMENTS

- Modifier le droit du bail en introduisant la notion de « bail commercial » afin de protéger la valeur des fonds de commerce à l'échéance d'un bail ;
- Protéger les investissements consentis à l'achat ou la création d'un fonds de commerce ;
- Compenser la valeur du fonds de commerce en cas de modification ou perte de bail ;
- Aménager la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) pour faciliter, simplifier et protéger l'exercice de notre métier.

DÉFENSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT

- Lutter contre les abus de prix observés sur des marchandises importées et adaptation des prix selon les cours des changes ;
- Rechercher des solutions pour des importations directes ;
- Défendre notre pouvoir d'achat face aux exagérations de certains fournisseurs et/ou importateurs.

RECONNAISSANCE DE NOTRE POIDS ÉCONOMIQUE

L'hôtellerie-restauration est le 5ème employeur du canton.